

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 13 MARS 2023

* * * * *

PRESENTS : Mme DALOT, MM. GASNET, ISOLA, CHEBANCE, SCHWEYER,
Mmes GIGNON, FLUZIN, MM. GOUNY, PAROTON.

EXCUSES : Mme PSALMON, M. GUILLEMET, Mme BOURGOIS, M. PETIT,
Mme GOUSSAUD, M. DUFOSSÉ.

ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL 14 FEVRIER 2023

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

AGENCE D'ATTRACTIVITE ET D'AMENAGEMENT DE LA CREUSE : ACCOMPAGNEMENT OPERATIONNEL (AO)

Mme le Maire rappelle que - par délibération en date du 13 Septembre 2022 - le Conseil Municipal avait décidé de confier à l'Agence d'Attractivité et d'Aménagement de la Creuse la mise en œuvre d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'une étude de faisabilité concernant la construction d'un bâtiment à vocation socio-culturelle.

Elle indique que l'étude de faisabilité arrive à son terme.

Afin de poursuivre la mise en œuvre de cette opération, il y aurait lieu de prévoir d'ores et déjà la mission d'Accompagnement Opérationnel (AO).

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité

DONNE son accord pour la mission d'Accompagnement Opérationnel (AO) confiée à l'Agence d'Attractivité et d'Aménagement de la Creuse concernant la construction d'un bâtiment à vocation socio-culturelle.

AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à cette opération.

SUIVI DES DOSSIERS

♦ **Urbanisme** : Mme le Maire expose au Conseil Municipal les documents actuellement applicables en matière d'urbanisme et plus particulièrement l'impact lié à l'entrée en vigueur en Février 2024 du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET). Ce document confirme le rôle majeur de l'échelon régional dans l'aménagement du territoire et reprend la loi Climat et Résilience qui impose la sobriété foncière : « Zéro artificialisation Nette » (ZAN) à l'horizon 2050 avec un objectif intermédiaire de réduction de moitié de la consommation d'espaces dans les 10 prochaines années (2031).

La mise en conformité de tous les documents d'urbanisme est obligatoire avec une grande incertitude pour les communes en RNU et un questionnement sur la pertinence de mettre en place un PLU Intercommunal.

Une réflexion s'impose donc pour la commune de Glénic qui est actuellement en RNU.

♦ **Fresque hangar communal** : Mme le Maire présente au Conseil le panorama proposé par Mr FORSTER compte tenu des éléments évoqués lors de la précédente réunion. Le Conseil Municipal valide cette proposition.

AFFAIRES DIVERSES

♦ MOTION RELATIVE AUX FERMETURES DE LA CLASSE EN CREUSE

Suite à l'annonce de 19 fermetures de classes par le DASEN, le 28 février dernier, l'ensemble des élus creusois se sont mobilisés et ont décidé d'agir par différents moyens d'actions :

- participation aux manifestations
- boycott du Conseil Départemental de l'Education Nationale
- sollicitation d'un rendez-vous auprès de Mme La Rectrice
- demande à M. Le DASEN de « revoir sa copie »

Le 2 mars dernier, à l'issue du CSASD, l'Inspection Académique proposait une nouvelle version de la carte scolaire et confirmait la fermeture de 6 classes : 3 à Guéret, 1 à Aubusson, 1 à Bellegarde et 1 à Bourganeuf.

Même si le recul est considérable, la détermination des élus en faveur de ces écoles demeure intacte.

Au-delà de la remise en cause crescendo et constante de la qualité de l'enseignement subie à la fois par les élèves et le corps enseignant, c'est toute une méthode ou plutôt une non-méthode qui devient problématique avec des manques de concertation, de visibilité, de cohérence des projets et de leurs financements...

Si l'école est pour tous, son accès doit être néanmoins différencié.

En effet, sur notre département, des territoires hyper-ruraux côtoient des quartiers prioritaires et cette situation nécessite une prise en compte spécifique à la Creuse.

Ainsi, les élus creusois demandent au Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse :

- 0 fermeture de classes
- 0 fermetures d'écoles
- 30 créations de postes.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité

ADOPTE la motion.

♦ Mme le Maire informe le Conseil qu'à la demande de la Préfecture, la Commune de Glénic a décidé de répondre à un appel à projet sur le thème de la sécurité routière, dans le cadre du Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière de la Creuse (PDASR).

Une journée d'action « sécurité et prévention routière » sera organisée le Samedi 23 Septembre 2023 à l'Aire de Loisirs.

♦ La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu Mercredi 05 Avril 2023 à 19 Heures.